

OBJET

MARCHES -
Prolongations et
création de
groupements de
commandes.

-=-

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/02/2021

Date d'affichage :
19/02/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 FÉVRIER 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre d'une quarantaine de groupements de commandes.

Pour deux d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger
Acquisition de matériels pour l'entretien des locaux (8)	30/08/2022
Fourniture de restauration (62)	31/12/2025

Par ailleurs, afin de relancer le marché d'acquisition d'objets promotionnels mais également d'ouvrir à la passation d'autres marchés en groupement de commande portant sur le domaine de la promotion du territoire, il est proposé la création d'une nouvelle convention.

Aussi, un nouveau groupement de commandes va être constitué, en conformité avec les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique.

Domaine	Coordonnateur	Collectivités membres
---------	---------------	-----------------------

« Acquisitions et prestations de service à destination de la direction de l'information aux habitants et à la valorisation du territoire »	Ville de Saint-Quentin	Centre Communal d'Action Sociale, Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
--	------------------------	--

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation des conventions et avenants de prolongation aux conventions de groupement exposés au présent rapport ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210215-52278-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation